

Cbt A.I.B.S. ASSURANCES
99 BIS RUE DU CAMAS
13005 MARSEILLE 05
France
0982444148
contact@aibs-assurances.com

# DEVIS TAXI - VTC N°DVTC073100



# ZÉPHIR TAXI - VTC

Valable du 15/09/2025 au 15/10/2025

## SOUSCRIPTEUR

Raison sociale : SAS LOUJAYNE'S DRIVE VTC
Nom et prénom du représentant légal : ACHRAF AFQIR

Adresse: 60 AVENUE LUCIEN SALLES

Code postal : 93160 Ville : NOISY LE GRAND
Téléphone : 0615487293 Email : achraffafqir@gmail.com

# VÉHICULE ASSURÉ

Marque : **HYUNDAI**Date de 1ère mise en circulation : **10-04-2017** 

Modèle : IONIQ Date d'acquisition : 01-03-2022

Désignation : HYBRID BUSINESS DCT Lieu de garage : 93160 NOISY-LE-GRAND

Immatriculation : GE-600-ZAValeur à neuf : 28 250 €Groupe - classe SRA : 31 LNombre de places : 5

Véhicule leasing : NON Activité : VTC y compris colis maxi 15% du CA

## CONDUCTEUR DÉSIGNÉ N°1

Nom : AFQIR Prénom : ACHRAF

Ancienneté profession : Entre 1 an et moins de 5 ans

Date de naissance : **15-08-1977** Date de permis : **31-08-1995** 

# ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCES DANS LES 36 DERNIERS MOIS

Antécédents d'assurance dans la profession jusqu'à ce jour : 3 ans et plus

Coefficient bonus/malus: 0,78

### SINISTRES DECLARÉS AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

Sinistres corporel responsable : 0 Sinistres corporel non responsable : 0

Sinistres matériel responsable : 1 (le 27-04-2025)

Sinistres matériel non responsable : 1 (le 06-03-2023)

Sinistres vol et incendie: 0 Sinistres bris de glace: 0

Sinistres stationnement: 0

Nombre Total de sinistres déclarés au cours des 36 derniers mois : 2

## COTISATION

Cotisation Mensuelle TTC (prélèvement automatique obligatoire) Cotisation Semestrielle TTC Cotisation Annuelle TTC

222,00 €uros 1306,00 €uros 2611,00 €uros

Le montant de la première prime au comptant sera de :

Cotisation Mensuelle TTC (prélèvement automatique obligatoire) Cotisation Semestrielle TTC Cotisation Annuelle TTC

229,00 €uros \* 2618,00 €uros \* 2618,00 €uros \*





<sup>\*</sup> La 1ère prime au comptant comprend la contribution attentat de 6,50 €.



Cbt A.I.B.S. ASSURANCES
99 BIS RUE DU CAMAS
13005 MARSEILLE 05
France
0982444148
contact@aibs-assurances.com

# DEVIS TAXI - VTC N°DVTC073100



# ZÉPHIR TAXI - VTC

Valable du 15/09/2025 au 15/10/2025

GARANTIES – FORMULE TOUS RISQUES	FRANCHISES	PLAFONDS
Responsabilité civile	Sans	Dommages corporels : illimités  Dommages matériels : 5 000 000 € (dont 1 500 000 € pour les dommages résultant d'un incendie ou d'une explosion)  Dommages immatériels consécutifs : 1 500 000 € (dont 500 000 € pour les dommages résultant d'atteinte à l'environnement)
Responsabilité Civile Professionnelle	Sans	Dommages corporels : illimités Dommages matériels : 5 000 000 € (dont 1 500 000 € pour les dommages résultant d'un incendie ou d'une explosion) Dommages immatériels consécutifs : 1 500 000 € (dont 500 000 € pour les dommages résultant d'atteinte à l'environnement Faute inexcusable de l'employeur : 1 500 000 €)
Défense pénale recours suite accident		13500 € HT par sinistre Franchise Seuil d'intervention 300 € HT
Protection du Conducteur	AIPP 10%	Engagement maximum 250 000 € (Décès 30 000 €)
Evènements climatiques (y compris Tempête)	1500 €	Valeur à dire d'expert
Incendie	1500 €	Valeur à dire d'expert
Emeutes et mouvements populaires	1500 €	Valeur à dire d'expert
Vol	1500 €	Valeur à dire d'expert
Attentats et Actes de terrorisme	1500 €	Valeur à dire d'expert
Catastrophes naturelles	Franchise selon réglementation en vigueur	Valeur à dire d'expert
Catastrophes technologiques	Sans	Valeur à dire d'expert
Dommages tous accidents	1500 €	Valeur à dire d'expert

OPTIONS DE GARANTIES	FRANCHISES	PLAFONDS
Protection Juridique et Stage récupération de points de permis		
Bris de glaces Niveau 2	200 €	Valeur de remplacement
Assistance		



Cbt A.I.B.S. ASSURANCES
99 BIS RUE DU CAMAS
13005 MARSEILLE 05
France
0982444148
contact@aibs-assurances.com

DEVIS TAXI - VTC N°DVTC073100



Valable du 15/09/2025 au 15/10/2025



## CLAUSES PARTICULIÈRES APPLICABLES

### - USAGE

### **Usage VTC**

Le véhicule est à usage de Véhicule de Transport avec Chauffeur (VTC) conformément à la législation en vigueur notamment à la loi du 1er octobre 2014- 1104 relative aux taxis et voitures de transport avec chauffeur.

#### - PROTECTION VOL

La garantie est acquise sous réserve que le véhicule assuré soit équipé des protections vol ci-dessous : Tous les véhicules :

La garantie contre le risque de vol, prévue par le contrat, n'est pleinement accordée que si le véhicule est muni d'un système antivol de blocage de la direction par simple tour de clef et d'une clef codée.

## Pour les véhicules de classe SRA (Sécurité et Réparation Automobile) de A à R :

En complément de cette protection exigée sur tout véhicule, deux moyens de protection supplémentaires sont exigés pour les véhicules telles qu'indiqués aux Conditions Particulières :26

- marquage du numéro d'immatriculation ou du numéro de série sur chacune des vitres du véhicule ; le marquage doit être effectué par une société agréée en préfecture et le véhicule enregistré comme tel dans le fichier des véhicules marqués, tenu par ARGOS\*.
- et, soit **l'installation d'un système de protection contre le vol**, de 1ère ou 2ème monte, agréé S.R.A. (Sécurité et Réparation Automobiles) en plus du blocage de la direction par simple tour de clef, soit un système de détection par satellite permettant le suivi du véhicule à distance, avec l'abonnement à la société de détection en cours de validité.

Pour les véhicules de classe SRA (Sécurité et Réparation Automobile) de S à Z et/ou dont le prix d'achat est supérieur à 60 000 € :

En complément de cette protection exigée sur tout véhicule, trois moyens de protection supplémentaires sont exigés pour les véhicules, telles qu'indiqués aux Conditions Particulières :

- marquage du numéro d'immatriculation ou du numéro de série sur chacune des vitres du véhicule ; le marquage doit être effectué par une société agréée en préfecture et le véhicule enregistré comme tel dans le fichier des véhicules marqués, tenu par ARGOS\*.
- installation d'un système de protection contre le vol, de 1ère ou 2ème monte, agréé S.R.A. (Sécurité et Réparation Automobiles) en plus du blocage de la direction par simple tour de clef,
- système de détection par satellite permettant le suivi du véhicule à distance, avec l'abonnement à la société de détection en cours de validité.

Il incombe au Souscripteur de justifier, en cas de vol, de la réalité des protections prévues ci-dessus, et de leur utilisation.

ARGOS : organisme à but non lucratif créé par les sociétés d'assurances françaises

Son objet est la recherche, l'identification et la récupération des véhicules et autres biens déclarés volés en vue d'une indemnisation. L'ARGOS travaille exclusivement pour le compte des Sociétés d'Assurances adhérentes.

EN L'ABSENCE D'UTILISATION DE CES PROTECTIONS, il est précisé que l'indemnité due en cas de vol serait réduite de de 30%, c'est-à-dire qu'elle serait égale à 70 % de celle qui aurait été due en cas d'existence desdites protections. Les présentes dispositions ne sauraient déroger aux exclusions prévues aux conditions générales.

### - FRANCHISE PRET DE VEHICULE

Si au moment du sinistre, le conducteur n'est pas le conducteur désigné au contrat, il sera appliqué :

Franchise **prêt de volant 2 500** € (cumulative avec les autres franchises Dommages prévues au contrat volant (sauf si le conducteur est le conjoint / concubin / pacsé ou préposé du souscripteur))

Franchise conducteur **novice** (Moins de 3 ans de permis et/ou Absence d'antécédents d'assurance sur les 24 derniers mois) (y compris si le conducteur est le conjoint / concubin / pacsé et préposé du souscripteur) : **2 500** €(cumulative à la franchise prêt de volant et autres franchises Dommages prévues au contrat)



VOTRE CONSEILLER : Cbt A.I.B.S. ASSURANCES

99 BIS RUE DU CAMAS
13005 MARSEILLE 05
France
0982444148
contact@aibs-assurances.com

# DEVIS TAXI - VTC N°DVTC073100

# ZÉPHIR TAXI - VTC

Valable du 15/09/2025 au 15/10/2025



### CLAUSES CNIL

### Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre des services et produits que Wakam et ses partenaires vous fournissent, vous êtes amenés à communiquer des données personnelles vous concernant, telles que : Données relatives à votre identité (nom, prénoms, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail...); Données relatives au titulaire de la police d'assurance (numéro de police d'assurance, numéro de compte bancaire, données de carte de paiement, facturation, historique de paiement...); Données relatives aux réclamations (numéro de réclamation, date et motif de la perte, historique des appels, détails de la perte, numéro de référence de la police et documents supports...); Données sur l'appareil couvert (marque, modèle, numéro de série, numéro d'immatriculation, numéro d'identification, date d'achat...); Données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté; Données personnelles dites « sensibles », telles que des données de santé.

Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de vous fournir des produits ou services spécifiques si vous ne nous fournissez pas certaines données personnelles.

Ces données personnelles peuvent être utilisées pour les finalités suivantes : La gestion de votre contrat et police d'assurance, l'exécution des garanties du contrat (y compris la gestion de sinistres) et la gestion des réclamations et des contentieux, ces traitements étant nécessaires à l'exécution le votre contrat ; Le contrôle et la surveillance des risques, cela nous permettant de prévenir les activités frauduleuses et d'assurer le recouvrement des sommes dues et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ; L'élaboration de statistiques et d'études actuarielles, cela nous permettant d'améliorer les offres et services proposés et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ; La lutte contre la fraude à l'assurance et la lutte contre le blanchiment d'argent afin de nous conformer à nos obligations légales.

Ces données personnelles seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la fourniture du service et à l'exécution du contrat, selon notre politique de conservation des données, ou selon les dispositions légales applicables.

### Divulgation de vos données personnelles

Vos données personnelles peuvent être divulguées aux tiers suivants : Aux sociétés de notre groupe telles que notre maison mère et les sociétés qui lui sont affiliées ; A nos prestataires de services et sous-traitants, pour les besoins de la gestion et l'exécution de votre contrat ; A d'autres compagnies d'assurance (intermédiaires, réassureurs) ; Aux autorités publiques, afin de prévenir ou détecter la fraude ou toute autre activité criminelle et afin de satisfaire à nos obligations légales et réglementaires.

Transferts internationaux de vos données personnelles

Nous pouvons être amenés à transférer vos données personnelles en dehors de l'Union Européenne, notamment dans des pays n'étant pas considérés comme fournissant un niveau de protection suffisant selon la Commission européenne. Afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat, ces transferts seront encadrés par les clauses contractuelles types établies par la Commission européenne, ou par d'autres garanties appropriées conformément à la règlementation relative à la protection des données en vigueur.

### **Nous contacter**

Pour toute question, renseignement, ou pour exercer vos droits relatifs à vos données personnelles, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données, Wakam - ou par courriel : dpo@wakam.com.

### Vos droits

Conformément à la réglementation relative à la protection des données en vigueur, vous disposez de droits, notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi que du droit de donner des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, si vous estimez que le traitement de vos données personnelles constitue une violation de la réglementation relative à la protection des données en vigueur, à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, à l'adresse suivante : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.



Cbt A.I.B.S. ASSURANCES 99 BIS RUE DU CAMAS **13005 MARSEILLE 05** France 0982444148 contact@aibs-assurances.com

## **DEVIS TAXI - VTC** N°DVTC073100

# ZÉPHIR TAXI - VTC

Valable du 15/09/2025 au 15/10/2025



### **DECLARATIONS**

J'ai été informé de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et avoir pris le temps de la réflexion avant d'y répondre et reconnais être informé des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

- Le souscripteur et les conducteurs désignés disposent-ils d'un permis de conduire français ou Européen en cours de validité donnant droit à son titulaire de conduire un véhicule ? OUI.
- Le souscripteur est'il titulaire d'une licence ou d'une carte professionnelle ? OUI.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une résiliation par un assureur au cours des 5 dernières années pour non-paiement de prime ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une résiliation par un assureur au cours des 5 dernières années pour sinistre, fausse déclaration ou pour un autre motif ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une nullité de contrat au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une suspension ou annulation de permis de conduire auto ou moto au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une condamnation pour conduite, d'une auto ou moto, en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiant au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur a t'il fait l'objet d'une condamnation pour délit de fuite au cours des 5 dernières années ? NON.
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 2 sinistres matériel responsables ou non responsables ? NON
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 0 sinistre corporel responsable ou non responsable ? NON
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 0 sinistre bris de glace ? NON
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 0 sinistre stationnement ?
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 0 sinistre vol ou incendie ? NON
- Le souscripteur ou l'un des conducteurs désignés ont-ils déclaré au cours des 36 derniers mois plus de 4 sinistres quel qu'en soit la nature? NON

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat et en temps utile pour vous permettre de prendre une décision éclairée, les éléments suivants :

- Le document d'informations et de conseils préalables à la conclusion du contrat d'assurance
- Le document d'information sur le produit d'assurance Zéphir Taxi VTC
- Le présent devis
- Ainsi que, à titre de projet de contrat, les documents le composant, dont vous acceptez le contenu sans restriction ni réserve :
  - Les Dispositions Générales réf ZVTC/CG/1024

N° ORIAS: 07 004 801 - Site web: www.orias.fr - Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09

Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des impôts

### Liste des pièces à nous transmettre

- Votre carte professionnelle
- La photocopie recto verso de votre permis de conduire européen en cours de validité
- L'original de votre relevé d'information datant de moins de 2 mois et couvrant ses 36 derniers mois d'assurance
- La photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule
- La copie du KBIS si le souscripteur est une SASU ou EURL



Cbt A.I.B.S. ASSURANCES
99 BIS RUE DU CAMAS
13005 MARSEILLE 05
France
0982444148
contact@aibs-assurances.com

## DEVIS TAXI - VTC N°DVTC073100

# ZÉPHIR TAXI - VTC

Valable du 15/09/2025 au 15/10/2025



#### Réclamation :

Un dispositif spécifique est mis en place pour garantir un traitement efficace, égal et harmonisé des réclamations. Toutes les personnes envers lesquelles nous sommes tenus d'obligations contractuelles peuvent y recourir : assurés, assurés pour compte ou bénéficiaires, anciens assurés, (...).

- En cas de mécontentement lié à la gestion de votre contrat ou de votre sinistre ou de vos prestations, vous pouvez consulter votre interlocuteur habituel par téléphone ou en prenant rendez-vous.

  Si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à lui adresser votre réclamation par écrit ou au nom du service dédié de traitement des réclamations du Courtier. Votre interlocuteur pourra également transmettre votre demande au service dédié de traitement des réclamations du Courtier.
- En cas de persistance de votre mécontentement, vous pouvez adresser votre réclamation par courrier à : WAKAM

  Service Réclamations
  120-122, rue Réaumur TSA 60235
  75083 Paris Cedex 02

### Nous nous engageons à :

- Accuser réception de votre réclamation dans les dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation écrite, sauf si une réponse a pu vous être apportée dans ce même délai,
- Répondre dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date d'envoi de la première manifestation écrite de votre mécontentement.

#### Médiation:

En tout état de cause deux (2) mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Assurance.

Il pourra examiner votre demande uniquement si aucune action judiciaire n'a été engagée. Votre saisine doit intervenir dans un délai maximum d'un an à compter de votre réclamation écrite.

Après avoir instruit le dossier avec le concours des parties, le Médiateur de l'Assurance rend un avis motivé dans les trois (3) mois. L'avis ne lie pas les parties.

Il est possible de saisir la Médiation par voie électronique : La Médiation de l'Assurance - Saisir le médiateur (mediation-assurance.org) ou par voie postale à : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la Charte de la Médiation de l'Assurance sur le site de l'association « La Médiation de l'Assurance ».